

## DÉLIBÉRATION N°DL20230089 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/06/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 20h45) ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 20h45)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Pierre DECLINE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCÉE PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et le collège Jean Rostand ont signé une convention en juin 2022 pour la mise en place d'une classe musicale renforcée à destination des élèves de 6ème, en partenariat avec le Conservatoire. Cette convention prévoit un temps d'enseignement de 3 heures de musique réparties de la façon suivante :

- 2 heures d'éducation musicale, au sein du collège (au lieu de 1 heure, temps alloué normalement à l'éducation musicale en classe de 6ème),
- 1 heure de chant, au sein du chœur ados du Conservatoire.

Les élèves de la classe musicale renforcée bénéficient d'un tarif préférentiel (21 € pour l'année scolaire 2022/2023) pour s'inscrire au Conservatoire et participer au chœur ados.

Ce dispositif ne représente aucun surcoût pour la collectivité puisque le chœur ados existe déjà. Il s'agit simplement d'y intégrer de nouveaux élèves, sans augmenter le temps d'enseignement.

L'heure supplémentaire d'éducation musicale est financée par le collège Jean Rostand.

8 élèves de 6ème ont pu bénéficier de ce dispositif en 2022/2023.

Le collège souhaite poursuivre ce projet de classe musicale renforcée, en accueillant dans un même groupe des élèves de 6ème et de 5ème. De cette façon, le collège maintient le même investissement pour l'année 2023/2024.

Le Conservatoire peut également accueillir ces élèves dans le chœur ados, sans moyens supplémentaires.

La mise en place de cette convention permet de développer les liens entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la ville (possibilité d'inclure ces jeunes et leurs familles dans les actions menées par le Conservatoire et ses partenaires : spectacles, animations, sorties...). Elle favorise également l'inscription d'élèves supplémentaires au Conservatoire, avec des frais de scolarité associés (21.50 € par élève et par an, pour la saison 2023/2024).

La convention actuelle se terminant en juin 2023, il est nécessaire de la renouveler pour l'année scolaire 2023/2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention relative au projet de la classe musicale renforcée organisée par le Collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire municipal de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/06/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 4 juillet 2023*